



LOCATION APPARTEMENT d'agence sur forum

Par **gli**, le **08/08/2010** à **11:34**

Bonjour,

Je dois quitter mon appartement au plus vite car je change de ville de résidence. Mon appartement est loué par une agence. Nous avons donné notre préavis de trois mois. L'agence nous a informé ne pouvoir mettre sur l'annonce pour chercher un nouveau locataire une date précédent notre date de bail.

ais-je le droit de poster une annonce sur des forums pour accélérer la relocation en précisant bien que c'est un appartement d'agence?

Par avance, merci beaucoup.

Par **miac**, le **08/08/2010** à **18:12**

bonjour

si vous avez donné votre préavis dans le délai l'agence ne peut rien vous reprocher de plus si vous changez de région pour cause de mutation ,un mois de préavis suffis .
bon courage

Par **gli**, le **09/08/2010** à **11:34**

Non, ce n'est pas pour une mutation mais pour des études.
Ma question était plus: ais-je le droit de poster de mon côté des annonces sur des forums internet?
Merci bcp pour votre réponde

Par **loe**, le **10/08/2010** à **10:18**

bonjour,

L'agence nous a informé ne pouvoir mettre sur l'annonce pour chercher un nouveau locataire une date précédent notre date de bail.

l'agence n'est pas cool, car cela se fait régulièrement. il est fort possible que cela intéresse quelqu'un de disposer de l'appartement plus tôt ; et dans le pire des cas, l'agence est sûre de toucher le loyer jusqu'à la fin du préavis.

ais-je le droit de poster une annonce sur des forums pour accélérer la relocation en précisant bien que c'est un appartement d'agence?

il faudrait que vous posiez la question à l'agence, car s'ils sont de mauvaise foi, ils n'accepteront pas le dossier d'un potentiel locataire sous prétexte qu'il ne rentre pas dans les critères.

reprenez les journaux gratuits de votre ville, et prouvez à l'agence qu'il y a des annonces avec "libre à telle date ; possibilité d'emménager immédiatement".

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **00:11**

Oui vous pouvez

Mais l'agence est en droit de refuser les candidats que vous leur présentez.

Contactez directement le bailleur. La plupart du temps, les agences s'en foutent alors que le bailleur lui veut le plus souvent ne pas avoir d'interruption de revenus